

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE n°2019-031**

L'an deux mille dix-huit, le 12 février 2019 à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 6 février 2019

Nombre de délégués :

- en exercice : 31  
 présents : 25  
 votants : 30

**PRESENTS** : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

**ABSENTS Excusés** : M. Philippe SUDRAT, M. Hugues AUVILLE, M. Pierre MILLET LACOMBE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Maryline VERGNE et Mme Monique PLAZZI.

**OBJET :**

Budget Primitif annexe du  
lotissement Gâte-Bourdela

Année 2019

Philippe SUDRAT donne pouvoir à Justine McCOMISH LORAIN  
Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE  
Marie-Françoise DUVERGER donne pouvoir à Michel ANDRIEUX  
Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT  
Monique PLAZZI donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

**SECRETAIRE** : Justine McCOMISH LORAIN

Rapporteur : Francis DELORT

Après reprise des résultats et des restes à réaliser 2018, le budget primitif du Lotissement Gâte Bourdela s'équilibre, pour l'année 2019 et par section de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement reporté	1 211 936,97 €		
Recettes réelles d'exploitation	934 349,59 €	Dépenses réelles d'exploitation	40 040,00 €
Recettes d'ordre entre sections	40 040,00 €	Dépenses d'ordre entre sections	2 146 286,56 €
Total des produits d'exploitation	2 186 326,56 €	Total des charges d'exploitation	2 186 326,56 €

		Résultat d'investissement reporté	2 106 246,56 €
Recettes réelles d'équipement	0,00 €	Dépenses réelles d'équipement	0,00 €
Dont RAR	0,00 €	Dont RAR	0,00 €
Recettes d'ordre entre sections	2 146 286,56 €	Dépenses d'ordre entre sections	40 040,00 €
Recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	0,00 €	Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	0,00 €
Total des produits de la section d'investissement	2 146 286,56 €	Total des charges de la section d'investissement	2 146 286,56 €

La répartition des crédits en dépenses et en recettes au sein des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget du Lotissement Gâte Bourdela – développée dans les documents budgétaires joints de manière dématérialisée – est soumise à l'approbation du Conseil de Communauté. Le niveau de vote proposé est le chapitre.

Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20190212-DC2019710058-  
DE  
Date de télétransmission : 14/02/2019  
Date de réception préfecture : 14/02/2019

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Affichage le **14 FEV. 2019**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe du Lotissement Gâte Bourdelas, conformément aux équilibres rappelés ci-avant.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,  
**Le Président**



**D. BOISSERIE**



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;  
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20190212-DC2019710058-  
DE  
Date de télétransmission : 14/02/2019  
Date de réception préfecture : 14/02/2019